

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 29 (1992)  
**Heft:** 1073

## **Titelseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# DP

## Dominante publique

JAA  
1002 Lausanne

27 février 1992 - n° 1073  
Hebdomadaire romand  
Vingt-neuvième année

## Privatisation et participation

Après avoir fait illusoire merveille pendant les campagnes pour les élections nationales de 1979 et 1983, le slogan «moins d'Etat» a perdu de son pouvoir de séduction et de mobilisation, même chez les radicaux qui avaient pourtant su l'exploiter sans vergogne.

Désormais, le maître mot s'appelle déréglementation comme au beau temps des Reaganomics et de M<sup>me</sup> Thatcher. Ce terme générique désigne tout à la fois et selon les pays et circonstances l'abolition de certains textes législatifs, la simplification de procédures administratives ou la pure et simple privatisation d'activités confiées de plus ou moins longue date au secteur public.

En Suisse comme ailleurs, les penseurs du facile cèdent à l'engouement général et font dans la surenchère libérale, réclamant l'appauvrissement de l'Etat, apparemment sans la moindre réflexion sur les conséquences sociales de toute diminution des prestations des collectivités. Une pensée aussi réductrice ne mérite pas qu'on s'y arrête.

En revanche, quand le Conseil fédéral lui-même veut déréglementer en dénonçant le corporatisme des cartels (DP n° 1072) ou en desserrant un peu le réseau législatif dans lequel s'enferme l'agriculture, ou encore quand les grandes régies envisagent leur propre aménagement, il convient de prendre la chose plus au sérieux, et d'aborder la question avec sérénité.

Soit le cas des CFF. Notre compagnie ferroviaire nationale, chargée d'une mission génératrice de déficits et secrètement jalouse des (anciens) riches PTT, nous apparaît traditionnellement comme l'ultime et vaillante ligne de défense du secteur public, tenue par «des partenaires sociaux conscients de leurs responsabilités, constructifs, qui visent le bien collectif à long terme» (Michel Béguelin, dans *Le Nouveau Quotidien* et *Le Cheminot*).

Or voilà que cette entreprise, troisième plus grand employeur de Suisse (après les PTT et la Migros), se trouve à son tour, et consentante, mêlée au débat de la privatisation. Son directeur général — socialiste — Benedikt Weibel souhaite «l'objectivation de la discussion» me-

née en dehors de tout a priori idéologique, à la lumière de certains critères précis. Par exemple, il s'agit d'instaurer une véritable concurrence par la privatisation, et non de remplacer un service étatique par un monopole privé. Du coup, on voit mal quelles sociétés commerciales pourraient s'intéresser à la reprise d'activités aussi peu rentables que le ferroutage, le transport régional ou le service cargo domicile. En revanche, on imagine assez bien les CFF se déchargeant, par voie contractuelle ou de concession, de certaines tâches que d'autres seraient mieux à même d'accomplir, en raison de leur spécialisation ou de leur implantation.

Abordée avec franchise et intelligence, une question aussi émotionnelle que celle de la déréglementation en général ou de la privatisation en particulier perd tout naturellement de son caractère hérétique et peut devenir une prometteuse matière à réflexion. C'est ainsi que sans se soumettre au fallacieux impératif de la compétitivité, on peut toujours améliorer les méthodes de gestion, simplifier les procédures et rendre les activités plus efficaces, ce dont bénéficient directement les collaborateurs et les clients de l'administration ou de l'entreprise concernée, et indirectement toute la collectivité.

Au lieu de se dérober, comme elle pourrait avoir la tentation de le faire, la gauche politique et syndicale a tout intérêt à se lancer dans ce débat. Bien conduit, il peut déboucher sur l'institution d'une participation plus active des travailleurs: nombre d'entreprises ont connu à la fois un changement de leur forme ou statut juridique et une reprise au moins partielle par le personnel. Il est vrai que la gestion, même exactement paritaire comme dans les caisses de pensions, ne semble pas passionner les salariés, que les patrons disent plus intéressés à une participation aux bénéfices que par un partage des responsabilités. N'empêche qu'il ne faut laisser passer aucune chance de négocier le nouveau contrat social grâce auquel le pouvoir démocratique ne s'arrête plus à la porte de l'entreprise.

YJ